

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

Cession  
d'un bien immobilier  
1 rue des Vignes de la  
Brosse

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

3 novembre 2022

-----  
SG-2022/11 - 13

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

22/11/2022

*Par délégation du Maire  
La DJS,  
C. CORDIER*

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20221109-2022-11-13D-DE  
Date de réception en préfecture : 17/11/2022  
Date de réception en préfecture : 17/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le NEUF du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 novembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, MM. MALANDAIN, DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, Mmes HENRI MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme LUCAS à M. MALANDAIN, Mme BENABI à M. AHSAINÉ, M. LOUDIERE à Mme MANSON, Mme POMMIER à M. STEPHO, M. CAN à Mme VIGNY,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Monsieur et Madame BALBADAOU, se sont portés acquéreurs de la propriété sise 1 rue des Vignes de la Brosse.

Ce bien est issu de l'acquisition, par voie de préemption, de la parcelle BA 96 d'une surface de 2096 m<sup>2</sup>, pour le prix de 135 000€.

A l'issue de cette cession, la parcelle a été divisée en 3 lots : (plan ci-joint)

- Lot A : 931 m<sup>2</sup>
- Lot B : 41 m<sup>2</sup>
- Lot C : 1.139 m<sup>2</sup>

La Ville de Vernouillet souhaite conserver les lots B et C.

Dans le cadre de la division en 3 lots de la parcelle BA 96, la collectivité s'engage à réaliser les travaux de clôture entre les lots C et A.

D'autre part, la Ville de Vernouillet participera aux frais de modification du mur de clôture entre les lots A et B, à hauteur de 4500€.

Toutefois, compte tenu du montant d'acquisition et des frais engagés (Notaire, bureau de contrôle, désamiantage, géomètre,...), la collectivité souhaite revendre ce lot bâti pour 110 000€.

A l'issue de cette vente, le lot B fera l'objet d'un déclassement en vue d'un réaménagement public sur la route de Chartres, le lot C restera quant à lui dans le patrimoine communal et sera vendu ultérieurement.

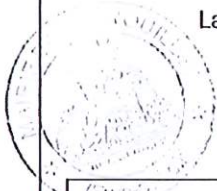
En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur une vente du bien au prix de 110.000 € net vendeur au profit de Monsieur et Mme BALBADAOU.

Le compromis de vente sera établi et l'acte authentique dressé par Maître LEVY, notaire de la commune.

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

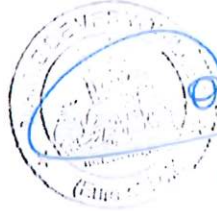
APPROUVE la cession du bien immobilier situé au 1 rue des Vignes de la Brosse et AUTORISE  
Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme.



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif  
d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la  
date de publication conformément aux articles R.421-1  
et R.421-5 du code de justice administrative.